



ACTUALITES SOCIALES MAI 2022

LES DEMANDES DE LA CFTC EN COURS

Concernant le télétravail :

- La mise en place, sur la base de volontariat et pour les populations éligibles, d'un 3^{ème} jour de télétravail pour limiter l'impact de la hausse du coût des carburants.
- Pour les populations non éligibles, et notamment les agences, limiter le nombre de jours de travail à 5 par semaine, voire 4, pour là aussi limiter l'impact de la hausse des carburants.
- Une souplesse pour les Directeurs d'agence travaillant seul dans leur agence le lundi, alors que cela pourrait se faire au domicile.

Aucune de ces demandes n'a pour l'heure eu une réponse positive de la part de la direction.

Nous persistons à dire que ces demandes sont légitimes et que l'entreprise doit initier une réflexion en ce sens. C'est fortement attendu par les salariés.

Concernant le pouvoir d'achat :

Après des augmentations générales bien en deçà de l'inflation pour une très grande majorité des salariés, la CFTC sera force de propositions dès l'ouverture des négociations sur l'intéressement Groupe qui a cessé de produire ses effets à fin 2021.

Nous demanderons dès le 4 mai le doublement de la prime Groupe (aujourd'hui environ 1000€ pour un temps plein).

La CFTC ne manquera pas de revenir vers vous sur ces sujets

CONGE SABBATIQUE

Suite à la crise sanitaire, certains ressentent le besoin d'un break sans pour autant quitter l'entreprise. L'équipe CFTC met à votre disposition une fiche pratique pour distinguer les différents dispositifs qui peuvent s'ouvrir à vous.



INTERESSEMENTS ET PARTICIPATION

Du 22 avril au 13 mai, vous faites votre choix entre placer ou toucher vos primes sur le site de Natixis.

ABONDEMENTS : Pour les salariés qui le peuvent, placer ses primes c'est bénéficier d'un abondement total pouvant aller jusqu'à 2000€ bruts (1806€ net).

S'il est vrai que placer ses primes bloque les fonds, de nombreux motifs de déblocage existent. Ainsi, votre argent vous est restitué, vous avez bénéficié des abondements et vous bénéficiez d'une défiscalisation.

- Vous vous pacsez ou vous vous mariez, vous pourrez débloquent votre PEG.
- Vous achetez votre résidence principale, vous pourrez débloquent votre PEG/ PERECOL.

Avec un résultat de plus de 800 millions d'€, soit quasiment le double de l'exercice précédent, c'est en moyenne une progression de près de 24 % du montant d'intéressement et de participation versé pour 2022.

Attention, si les primes sont appréciées, la CFTC n'oublie pas que le vrai sujet reste le salaire de base qui lui, finance votre future retraite, votre assurance chômage... Les primes et le salaire de base doivent être 2 dispositifs distincts et complémentaires. Nous saurons le rappeler à la Direction

FISCALITE

Depuis le 7 avril vous pouvez effectuer votre déclaration d'impôt sur le revenu au titre de l'année 2021.

Pour rappel, si votre déclaration est pré remplie, vous pouvez obtenir le **détail des sommes déclarées** via LIFEBox : « **Demande d'attestation** » puis sélectionnez le document « Attestation fiscale », l'année « 2021 » et enfin en cliquez sur « Editer le document ».

ATTENTION, point essentiel pour l'attestation employeur 2021 :

Les sommes d'intéressement et de participation que vous avez souhaité percevoir directement en 2021 **ne sont plus incluses dans votre net fiscal** : les montants à ajouter vous seront transmis directement par Natixis.

Vous devrez corriger votre déclaration d'impôt en ajoutant les montants qui vous seront transmis.

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr



cftc-covea-france.fr